

Y aura-t-il de la neige à Noël ?

Le mois de décembre est plein de surprises, celles, toujours aussi mauvaises, qui tombent de l'Elysée et celles que nous espérons en attendant Noël.

Rien à attendre cependant du "monde merveilleux" de Chatel qui déforme et déforme encore notre service public : casse du second degré, déformation de la formation des enseignants, fragilisation des IUFM... accompagnent les suppressions de postes et la dégradation des conditions de travail. C'est l'application brutale du principe de la « réduction générale des politiques publiques ».

L'argument du clan Sarkozy est celui de faire face aux « déficits publics » qu'il s'emploie pourtant à creuser avec méthode : Bouclier fiscal, réduction des cotisations des grandes entreprises, « niches fiscales » des plus riches qui pèsent 70 milliards d'euros... Et demain matin, la suppression de la taxe professionnelle. La seule charge de la dette s'élève à 134,5 milliards d'euros, soit deux fois plus que le budget de l'enseignement scolaire !

Face à cette politique favorable aux privilégiés, la lutte des salariés, comme celle des enseignants et, plus largement de tous les agents du secteur public, est utile à toutes et à tous. Défendre le service public, ses personnels et ses missions au moment où ils sont attaqués de toutes parts est une action pour l'intérêt général.

La FSU appelle à des mobilisations partout dans l'unité pour exiger :

- Le retrait du projet Chatel-Pécresse de déformation de la formation des enseignants
- Le retrait du projet Chatel de casse du second degré (collèges et lycées)
- L'ouverture de négociations sérieuses visant à promouvoir la revitalisation du service public d'éducation, le renforcement de ses missions et la revalorisation de ses personnels.

Je ne sais pas s'il y aura de la neige à Noël... mais ce dont je suis sûr, c'est que le martinet du Père Sarko-Fouettard frappera la majorité des Français et que la hotte du Père Chatel ne regorgera pas de cadeaux pour l'Education nationale.

Joyeux Noël à toutes et à tous !

Joseph SIMÉONI

P

P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

N°53
Décembre 2009



24 novembre 2009 : assistance fournie au débat initié par la FSU dans un amphithéâtre de l'Université pour dénoncer le démantèlement du service public d'éducation

En bref

Trimestriel

Le numéro : 0,5 €

Directeur de la publication :

Jean-Michel VAILLANT

Imprimé par nos soins

N° de CPPAP : 0709 S 06943

ISSN : 1774-0096

SOMMAIRE

1. Éditorial
2. En bref. Vaccination et réquisition
3. Partenariat Public Privé = Privatisation
4. Le budget 2010 de la Région Alsace : le temps des difficultés
5. Congrès départementaux 67 et 68. Les instances consultatives de l'Éducation nationale
6. Réunion d'Informations Syndicales du 1er degré : une victoire du droit ! Un véritable séisme institutionnel
7. La formation aux métiers de l'enseignement. Résultats du vote d'orientation FSU

De la bonne gouvernance au bon peuple...

Nos dirigeants en chef, François Fillon et Nicolas Sarkozy, n'ébruient plus leurs déplacements, même quand il s'agit de l'Alsace. Pour savoir qu'ils sont là, il faut lire le journal ou tomber sur un embouteillage dû au déploiement des forces de l'ordre : François Fillon le jeudi 3 décembre, évidemment dans l'Espace Européen des Entreprises, bien au chaud entre le Medef et la Chambre des Métiers, et Nicolas Sarkozy, le mardi 8, à Lingolsheim et Illkirch, réunissant l'UMP aux frais du contribuable pour y énoncer des balivernes. C'est étonnant, alors que nous bénéficions grâce à la providence, d'un président qui résout en même temps les problèmes de la France et du monde, comme il ne manque pas de nous le rappeler, qu'il ne se laisse pas aller, comme ses prédécesseurs, au bain de foule ou au moins au serrage de mains : une vraie foule, pas un squelettique rassemblement d'encartés UMP ! Ne se sentirait-il plus chez lui, pas même en Alsace, terre d'accueil préférée de nos sommités (comme Luc Chatel il y a peu) ?

Quel courage !

Les notes de service ont un drôle d'air !

D'abord, une note de service de l'Inspection Académique, peu après la rentrée, se fait le relais de l'Association Solidarité / défense : à l'occasion de la fête de Noël et du nouvel an, l'association souhaite joindre un dessin d'enfant (fait dans les écoles) aux colis qu'elle envoie aux soldats en opérations « pour leur manifester le soutien et la solidarité du pays », cela concernant principalement l'Afghanistan. Outre qu'une telle demande nous renvoie à des époques anciennes qu'on croyait révolues, elle ne précise pas ce qu'il faut expliquer aux enfants sur la situation de ces soldats, les raisons de leur présence, ceux qui sont déjà morts, les procédures qui les ont expédiés là-bas...

Ensuite, plus récente, une note provenant du Rectorat appelant à rejoindre « l'équipe mobile de sécurité ».

En fait, dans leurs missions, on s'aperçoit qu'ils prendront en charge des actions qui devraient être assumées par les personnels de l'établissement, si la politique du Ministère ne les avait pas dépouillés de tous leurs moyens :

- Prise en charge pédagogique et éducative d'élèves posant des problèmes de comportement (cours, soutien, apprentissages scolaires).
- Collaboration au sein d'une équipe pluridisciplinaire à l'accueil et à l'encadrement, au sein de l'établissement, des élèves entrés dans un processus de rupture.
- Travail individualisé ou en petit groupe de remise à niveau d'élèves en grande difficulté d'apprentissage.
- Tutorat...

Ces personnes vont-elles rester longtemps dans un établissement ? En ce cas, sont-elles encore mobiles ? N'est-ce pas à l'établissement, dont les personnels connaissent les élèves, de les prendre en charge ?

Réquisition du personnel MEN dans le cadre du plan de vaccination

Le plan de vaccination du MEN :

La vaccination des collégiens et lycéens se fait durant le temps scolaire dans leurs établissements scolaires. Elle est fondée sur une démarche libre et volontaire des parents. Ce sont des équipes mobiles de

vaccination (E.M.V.) qui procèdent à la réalisation des vaccinations. Elles sont constituées d'un médecin et d'infirmières. Les chefs d'établissement coordonnent au sein de leur établissement la préparation,

le déroulement et le suivi administratifs des séances de vaccination. Les personnels non enseignants peuvent apporter un appui technique pour l'organisation de la vaccination.

Le personnel réquisitionné :

Dans l'académie de Strasbourg un arrêté préfectoral en date du 01/12/09 réquisitionne les agents administratifs, assistantes sociales, infirmières, médecins et chefs d'établissements. L'arrêté préfectoral vise à garantir une protection juridique des agents. En annexe figure une liste nominative de 820 agents (administratifs, assis-

tantes sociales, infirmières, médecins) réquisitionnés. Les enseignants, les CPE et surveillants, les TOS ne sont pas réquisitionnés. D'où un sentiment qu'on charge la charrette des administratifs. Ces personnels sont sollicités sans transparence aucune concernant les tâches, la durée, les horaires pour lesquels ils sont réquisition-

nés. Le travail courant ne sera pas fait. Il faudra rester le soir, le WE, durant les vacances pour résorber le retard. La circulaire DGAFP du 4 décembre 2009, prévoit au chap.1 la rémunération des heures supplémentaires. Est-ce que les chefs d'établissement songeront aux administratifs ?

Contrainte de la réquisition :

Une notification de réquisition est à signer par le personnel concerné. Possibilité d'exonération de réquisition des agents fragiles face au virus grippal (femmes enceintes ; entourage de nourrissons de moins de 6 mois ; sujets de 2 à 64 ans

avec facteurs de risque). Se signaler auprès de son chef de service en produisant un justificatif médical. Les facteurs de risque sont la présence de maladies chroniques sous-jacentes (pathologie cardiovasculaire, respiratoire, hépatique ou ré-

nale, immunosuppression ou diabète). Pour les autres agents un recours au droit de retrait demeurera tout à fait exceptionnel.

Michel JEDVAJ, SNASUB-FSU

Partenariat Public Privé = Privatisation

Externaliser et privatiser le secteur de l'énergie dans 14 lycées d'Alsace, c'est abandonner à la logique du profit privé une mission du service public, au détriment des personnels, des élèves et des parents.

La majorité de la Région Alsace met en place dans le cadre de sa stratégie énergétique un (PPP) qui doit devenir effectif le 1^{er} janvier 2010. Ce dispositif se présente sous la forme d'un **contrat de performance énergétique (CPE)** mis en œuvre dans 14 lycées Alsaciens où voisinent des objectifs d'économies à réaliser par les établissements (autour de 30%) et la volonté de contribuer aussi à la lutte contre les émissions de CO₂ et donc à une bonne action pour l'environnement.

Dans cette perspective la région a déjà, dans le cadre de ses investissements et de ses actions de maintenance (PPI et PMA), montré sa capacité à réaliser des projets similaires. Cependant, **elle préfère aujourd'hui se défaire en partie de sa mission au profit d'une intervention du privé comme acteur organique du fonctionnement des établissements.** En effet, sans aucune concertation avec les personnels, des PPP avec appel d'offres ont été initiés au cours de l'année 2009. Leur contenu porte sur le **financement (30M Euros), la conception, la réalisation et la gestion** pendant 20 ans par des opérateurs privés de la « mission » de chauffer les EPLE, jusqu'ici dévolue au service public et assumée depuis les lois de décentralisation par la Région. La commission permanente de la Région doit choisir les opérateurs qu'elle retient le 4 décembre 2009. En échange de cette concession au service privé, **la Région devra verser pour la durée du contrat des loyers**, qui d'après les 1^{ères} estimations seraient de l'ordre de 60 millions d'euros, mais personne ne sait aujourd'hui comment évolueront dans les années à venir ni les cours des marchés, ni les appétits des actionnaires. Par ailleurs, **dans une perspective affichée en vert**, la région projette d'utiliser l'ensemble du patrimoine que constituent les toitures des lycées pour confier à des investisseurs privés le soin de les exploiter en échange de loyers.

Il est certes, pertinent que la région intègre dans sa stratégie le paradigme environnemental et nous ne pouvons que nous en réjouir. Cependant, est-il urgent de le confier à des opérateurs **privés, EDF, GDF par exemple qui ne sont pas exempts de reproches** en la matière et, qui plus est, pourront utiliser dans l'accomplissement du contrat signé avec la région des entreprises « sous-traitantes » **au mépris de l'environnement social ?**

De plus, **quid des engagements de la région à l'égard des personnels TOS qu'elle revendiquait pourtant avec beau-**

coup d'insistance ? Elle avait promis de ne pas externaliser leurs missions et aujourd'hui, elle le fait. Un **autre choix d'investissement dans la formation et le recrutement** de fonctionnaires territoriaux donnerait à la région et au service public les moyens de **servir de levier à une nouvelle croissance régionale**, au moment où les politiques libérales font la preuve de leur incapacité à produire une croissance durable pour l'emploi et l'environnement.



Un militant de la FSU à l'avant-Poste

Nous sommes au SNES, comme à la FSU, favorables au maintien du financement public pour les missions de service public. C'est pour cette raison que nous nous opposons aux réformes conduites par N. Sarkozy contre les collectivités territoriales qui visent d'une part à les asphyxier financièrement et d'autre part, dans une visée de recentralisation, à les soumettre au pouvoir central et la loi du marché.

Enfin, en regardant de près les conséquences de cette intrusion du privé dans le périmètre du public, nous ne pouvons qu'être inquiets.

Personne ne doute en effet de l'intérêt d'entreprises capitalistes de venir dans les lycées, leur moteur, dois-je le rappeler tient en un seul mot : le profit.

Pour le SNES et la FSU, **l'initiative très isolée de la majorité régionale**, fortement connotée sur le plan idéologique, procède

néanmoins d'une vision à court terme sans se préoccuper de la réalité présente et de l'avenir (l'argent public devra pourvoir au fonctionnement des lycées et désormais aux profits des entreprises privées pour 20 ans !). C'est si vrai, que le département du Haut Rhin, sollicité par nos soins sur le sujet, a répondu de manière claire : « Pas de PPP, ni aujourd'hui, ni demain ». Où est l'intérêt public, par conséquent ?

Pour toutes ces raisons, le SNES et la FSU sont opposés à cette privatisation de l'énergie.

« L'esprit public c'est le service, l'esprit du privé, c'est le profit ». R Aubrac

Joseph SIMÉONI,
Secrétaire Régional de la FSU Alsace

Des milliers de cartes postales réclamant au Président de la République un débat sur l'avenir du service public postal et un référendum sur la Poste ont été distribuées à Strasbourg. La campagne se poursuit : il est toujours possible d'envoyer une carte postale électronique à partir du site :

www.referendumpourlaposte.rezistl.org/

Le budget 2010 de la Région Alsace : le temps des difficultés

Le Budget 2010 pour la région Alsace vient d'être adopté. Dans l'optique des futures élections régionales, il n'est pas inutile de présenter les grandes lignes budgétaires. Celles-ci sont marquées par le sceau de la crise économique et par les arbitrages contestables de la majorité alsacienne sortante.

Des recettes 2010 soumises à de nombreuses incertitudes

La formule est utilisée par le président actuel Reichardt dans son rapport introductif du 18 novembre. Elle montre en tout cas la difficulté croissante pour assurer les recettes. Celles-ci proviennent de trois sources. La principale est constituée par la DGD (Dotation générale de décentralisation). La recette attendue est de 189,5 millions d'euros (en augmentation de 0,5 % par rapport à l'an dernier). L'autre source est constituée par la fiscalité. La fiscalité directe qui est assurée en grande partie par la taxe professionnelle. Pour 2010 le

montant attendu est de 139,1 millions d'euros. Or la réforme de cette taxe professionnelle pour 2010/2011 soulève un tas d'inquiétudes et d'interrogations. Le montant de la fiscalité indirecte (taxe sur les cartes grises, une partie de la TIPP ou taxe intérieure sur les produits pétroliers...) s'élèvera à 174,8 millions d'euros. Le reste est financé par le recours à l'emprunt (à raison de 136,6 millions d'euros (soit près de 16 % du total des recettes).

Des dépenses aux priorités variables et contestables

Le tableau ci-dessous montre la répartition des différents postes de dépenses ainsi que leurs évolutions entre 2009 et 2010.

	Budget 2009 (en euros)	Budget 2010 (en euros)	Variation 2009/2010
EDUCATION-FORMATION	279 057 000	283 771 500	+ 4 714 500 + 1,7 %
<i>Lycées</i>	115 122 000	114 592 000	- 530 000 - 0,5 %
<i>Ouverture internationale</i>	1 700 000	1 700 000	-
<i>Formation professionnelle continue</i>	61 805 000	65 180 000	+ 3 355 000 + 5,4 %
<i>Apprentissage</i>	63 560 000	63 685 000	+ 125 000 + 0,2 %
<i>Enseignement supérieur</i>	4 500 000	5 719 500	+ 1 219 500 + 27,1%
<i>Sanitaire et social</i>	32 370 000	32 915 000	+ 545 000 + 1,7 %
Culture et patrimoine	15 243 512	15 268 484	+ 24 972 + 0,2 %
Sport	4 323 000	4 323 000	-
Environnement	15 105 000	16 129 000	+ 1 024 000 + 6,8 %
Tourisme	13 251 000	12 671 000	- 580 000 - 4,4 %
Agriculture et Forêt	4 544 000	4 547 000	+ 3 000 + 0,1 %
Aménagement du territoire	12 374 000	12 379 000	+ 5 000 + 0,1 %
Logement Politique sociale	3 890 000	3 890 000	---
Coopération relations internat.	2 144 300	2 101 829	- 42 471 - 2,0 %
Innovation, Recherche	23 171 000	24 280 485	+ 1 109 485 + 4,8 %
Economie- Emploi	27 571 000	28 840 000	+ 1 269 000 + 4,6 %
TRANSPORTS	238 350 879	215 096 000	- 23 254 879 - 9,8 %
Technologie de l'information	130 000	133 750	+ 3 750 + 2,9 %
TOTAL INTERVENTIONS	639 154 691	623 431 048	- 15 723 643 - 2,5 %
TOTAL HORS INTERVENTIONS (ressources humaines, moyens assemblés...)	79 649 309	80 468 952	+ 819 643 + 1,0 %
CHARGE DE LA DETTE	80 270 000	74 100 000	- 6 170 000 - 11,4 %
TOTAL GENERAL	866 674 000	837 900 000	- 28 774 000 - 3,3 %

Les deux principaux chapitres restent l'Education/Formation (avec un peu plus de 33 % du Budget) et les Transports (avec un peu plus de 25 %). Mais le Budget 2010 marque un double tournant. Le premier est celui de la diminution sensible du poste « Transports » (avec - 9,8 % de diminution). Le deuxième se lit dans le poste Education. Pour la première fois le Budget lycée est en diminution avec - 0,5 %. Quand

on examine la répartition interne, on constate que la région a dû revoir ses ambitions d'investissement à la baisse. Avec 73 813 000 euros les investissements baissent de 3,8 % : plus aucune construction n'est programmée pour les prochaines années. La fièvre constructrice de la Région est bel et bien passée. Les temps à venir seront difficiles.

Francis FUCHS



La tribune lors du débat à l'université de Strasbourg le 24 novembre

Congrès départementaux 67 et 68

Les congrès FSU départementaux FSU 67 et 68, préparatoires au congrès national de Lille (1^{er} au 5 février 2010), se tiendront

**Pour la FSU 67, les 14 et 15 janvier 2010
À la Maison des Syndicats, 1 rue Sédillot à
STRASBOURG**

Accueil à partir de 9 heures

Si les documents d'inscription ne vous sont pas parvenus et que vous désirez participer au congrès de votre département, adressez-vous à :

Pour le Bas-Rhin :
FSU 67, 10 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG
T/F : 03 88 35 17 16 fsu67@fsu.fr

**Pour la FSU 68, les 15 et 16 janvier 2010
au Campus Universitaire, salle du Conseil de l'Université
2 rue des Frères Lumière à MULHOUSE**

Accueil à partir de 9 heures

Pour le Haut-Rhin :
Hubert MEYER, Trésorier FSU 68, 37 Petit Busset
68370 ORBEY
T/F : 03 89 71 33 70 hubertetmarie@wanadoo.fr

Tous les syndiqués qui le souhaitent sont invités à débattre des sujets d'actualité et des thèmes du congrès national.

NB : l'autorisation d'absence est de droit pour tous les syndiqués mandatés auxquels nous adresserons une convocation officielle par retour du courrier. Cette convocation est à fournir au chef d'établissement ou de service de préférence une semaine avant le congrès.

Les instances consultatives de l'Éducation Nationale

1. Les Comités Techniques Paritaires (CTP)

A chaque échelon territorial (national, régional, académique, départemental) sont institués des comités techniques paritaires qui traitent des questions générales d'organisation et de fonctionnement des services, à la différence des CAP qui traitent des questions individuelles.

Le CTP spécial (CTPS) des services déconcentrés : scrutin le 18 janvier 2010.

Le décret n°2009-909 du 24 juillet 2009 institue un CTP spécial pour les seuls services déconcentrés de l'Éducation Nationale (IA et rectorat). Il y aura donc toujours un CTPA traitant des sujets 1er et 2nd degré et un CTP spécial traitant uniquement des questions spécifiques aux services administratifs des inspections académiques et rectorats (politique indemnitaire, qualification des postes, projets de restructuration...).

Sont électeurs l'ensemble des personnels, fonctionnaires ou agents non titulaires, exerçant effectivement leurs fonctions au sein des services du rectorat ou des inspections académiques. Dans l'académie de Strasbourg, 650 agents sont appelés à voter le 18 janvier 2010.

Le comité technique paritaire académique (CTPA) :

Le CTPA « classique » gardera une compétence sur :

- l'organisation des écoles
- l'organisation du second degré
- la formation des 1er et 2nd degré
- les questions communes aux EPLE et aux services administratifs

Le comité technique paritaire départemental (CTPD) :

Il est compétent pour les questions d'organisation des services administratifs et des établissements d'enseignement et de formation des 1er et 2nd degrés du département.

2. Les Comités d'Hygiène et de Sécurité

Les CHS académiques et départementaux ont pour mission :
- d'impulser, d'animer et d'évaluer les actions visant à améliorer les conditions d'hygiène, de sécurité ainsi que la santé des agents dans leur travail,
- de promouvoir la médecine préventive.

Le Comité enquête à l'occasion de chaque accident de service ou de chaque maladie professionnelle. Il examine le rapport annuel établi par le médecin de prévention et donne un avis sur le programme annuel de prévention des risques professionnels. La présence en CHS permet de soulever des questions qui resteraient ignorées.

3. Les conseils de l'éducation nationale (CAEN, CDEN)

Les domaines de compétence sont tout à fait distincts de ceux des commissions administratives paritaires. Ils donnent leur avis sur tout ce qui concerne l'enseignement dans l'académie ou le département. Ils comprennent des élus locaux, des représentants des personnels de l'Éducation nationale et des représentants des usagers et des forces économiques.

Michel JEDVAJ, SNASUB-FSU



Réunion d'Informations Syndicales du 1^{er} degré : une victoire du droit !

Après un trimestre de péripéties et de discussions, parfois ardues, le dossier des réunions d'information syndicales (R.I.S.) a enfin connu une avancée décisive. Le SNUipp67, qui n'a pas ménagé ses efforts et jamais cédé à ce sujet, s'en réjouit !

Le 30 novembre, l'Inspectrice d'Académie entourée de l'IA adjointe, de l'IENA et de la secrétaire générale adjointe a reçu l'ensemble des syndicats. Après avoir refait un "historique" rapide de ce dossier et avoir consulté : les Inspecteurs généraux chargés du Bas-Rhin, le conseil des IEN, l'Inspectrice d'Académie du Haut-Rhin, les organisations syndicales, l'IA a proposé aux syndicats de lui communiquer dès la fin du mois d'août leur calendrier de R.I.S. afin que les IEN puissent "caler" leurs animations sur ces mercredis en question ! Cette solution inopérante d'un point de vue matériel et attentatoire aux droits syndicaux a fait l'unanimité contre elle. Ont suivi 2 heures de discussions et de négociations. Devant le front syndical uni et déterminé, l'Inspectrice d'Académie en est revenue aux modalités d'organisation de... l'an dernier !

A savoir : déduction possible des heures de présence aux RIS des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité.

Le SNUipp67 espère que ces modalités, plus conformes aux droits des enseignants, les inciteront à participer plus que jamais à nos RIS !

Un droit ?

Oui ! Le décret du 28 mai 1982, qui régit l'exercice du droit syndical pour tous les fonctionnaires prévoit explicitement ces réunions. Le Ministère de l'Education Nationale a confirmé ce droit par un décret du 12 juin 1987 qui prévoit 2 demi-journées par an dans les écoles.

SNUIPP 67

Un véritable séisme institutionnel

La réforme des collectivités territoriales vise à mettre fin à la décentralisation et au fait régional, tout cela au profit d'un nouvel espace territorial, les métropoles, où seront concentrés les pouvoirs, les richesses, les atouts et où s'organisera la concurrence à l'échelle européenne et mondiale.

Concrètement, la réforme des collectivités voulue par Nicolas Sarkozy c'est :

– **La main basse de l'État sur les collectivités** : En devenant de simples rouages de l'État, les collectivités ne pourront plus être des espaces de résistances et d'initiatives locales au service des populations. Nicolas Sarkozy veut supprimer leur liberté d'action pour renforcer son pouvoir personnel et celui du Préfet de Région, notamment en supprimant la compétence générale des départements et des régions.

– **Le renforcement des inégalités entre les territoires** : Avec la création de communes nouvelles et d'une carte imposée de l'intercommunalité, les communes existantes sont vouées purement et simplement à disparaître. En plus d'un « Grand Paris » placé sous la tutelle de l'État, des métropoles de « rang européen », indépendantes des communes et des départements, vont accaparer l'essentiel des pouvoirs, ce qui creusera un peu plus l'inégalité entre les territoires en les mettant en concurrence.

– **La casse de la démocratie de proximité** : La droite UMP et « nouveau centre » veut toujours plus éloigner les populations des lieux de décisions, pour éradiquer toute initiative démocratique populaire. Ainsi les mandats de Conseiller général et de Conseiller régional seraient fusionnés au profit d'un seul mandat, celui de Conseiller territorial. Cela ne manquerait pas de créer la confusion entre leurs compétences et leurs engagements respectifs. Enfin l'élection des « conseillers territoriaux » se fera sur la base du scrutin uninominal à un tour, c'est-à-dire que le candidat qui arrive en tête est déclaré élu ! Exit la démocratie qui est chevillée au corps de nos institutions puisque la majorité des 50% +1 n'est plus nécessaire ! Faut-il être grand clerc pour savoir à qui profite le crime ? Ils nous disent « réforme » mais c'est de forfaiture qu'il s'agit.

– **La mise en cause des statuts des personnels de la Fonction Publique Territoriale** : Dans ce contexte, on ne peut que s'inquiéter pour les personnels et la pérennité de leurs statuts. Ce « tremblement de terre » institutionnel peut également se traduire par de nouveaux transferts propices à de nouvelles formes de recrutement privilégiant des contrats privés, comme le souhaitent il y a quelques mois une centaine de parlementaires UMP.

– **Quid de l'avenir pour les écoles, les collèges et les lycées ?** Rattachés aujourd'hui à la commune, au département et à la région pour la construction, la maintenance et le fonctionnement, les écoles et les EPLE seront confiés à des partenaires éclatés, Métropoles, département ou/et région, commune et intercommunalité, au risque d'inégalités spatiales, sociales et scolaires aggravées.

Avec la suppression de la taxe professionnelle qui accompagne la réforme, les collectivités seront de plus étranglées financièrement. C'est alors la logique libérale qui prévaudra : prérogatives et missions du service public local seront transférées au privé.

Joseph SIMÉONI

En bref

Unité, unité ?

Triste spectacle que les réactions syndicales face à la réforme du lycée, qui reprend de l'ampleur. Le SGEN-CFDT et le SE-UNSA, avec lesquels nous avons partagé bien des campagnes et des journées d'action, jouent, avec la FCPE, les utilités pour le gouvernement et le ministre Chatel. Ainsi, selon eux, certaines de ces mesures iraient dans le bon sens, notamment vers l'autonomie des établissements. Mais il est évident qu'on ne négocie pas des réformes avec n'importe qui, ou alors c'est manquer totalement de sens politique : l'objectif de ce pouvoir est de mettre à bas le service public, y compris le service public d'éducation, la seule obsession étant la réduction drastique des postes et des moyens...

Pour sa part, le SNES-FSU se retrouve donc à s'opposer à cette réforme avec des syndicats peu représentatifs dans la profession, dont le SNALC. Et Chatel jubile : il a rempli sa mission, casser le front de l'opposition à sa politique calamiteuse.

L'unité peut cependant se reconstruire contre la réforme de la formation des enseignants, rejetée par l'ensemble de la profession, les présidents d'université et directeurs d'IUFM et l'ensemble des syndicats.

Au-delà, les inquiétudes et les écœurements sont réels, jusqu'à des personnalités de l'UMP. Quand donc se construira le mouvement social unitaire, capable de mettre un coup d'arrêt à cette politique néfaste ?

En attendant, ne négligez pas les actions en cours : pétition en ligne (site du SNES contre la réforme du lycée), journées d'action, par exemple en soutien aux IUFM...

La formation aux métiers de l'enseignement

Le lundi 7 décembre 2009, une Assemblée Générale a rassemblé formateurs, étudiants et représentants syndicaux à l'IUFM, en présence de l'administrateur provisoire, M. Herr. Deux heures avaient été banalisées pour faire le point sur la réforme et répondre aux questions des étudiants et aux inquiétudes des professeurs. Les participants ont élaboré un courrier en direction des médias, des parents d'élèves et des syndicats d'une part et un communiqué de presse afin de condamner la réforme et d'informer le grand public des conséquences néfastes de cette réforme. Une lettre au président de l'Université de Strasbourg a également été écrite.

Le mercredi 9 décembre 2009 a eu lieu la 3^{ème} journée d'échanges sur la formation aux métiers de l'enseignement, à l'Université de Strasbourg. A l'occasion de cette journée, professeurs de l'Université de Strasbourg UdS (dont fait partie l'IUFM), étudiants, stagiaires, représentants syndicaux, inspecteurs, membres du personnel de l'UdS se sont retrouvés pour faire le point sur la réforme en cours.

La matinée a été consacrée à un bilan des travaux des 5 groupes de travail sur les différents masters, groupes mis en place début novembre 2009 ainsi qu'à un débat d'ordre général avec la salle sur cette réforme. Le débat a été riche en interventions et a permis de formuler une exigence forte : le retrait de ces décrets. Bien que cette demande de retrait soit unanime, il a été rappelé à plusieurs reprises qu'un refus de remonter les maquettes de master pouvait condamner l'IUFM et dégrader la formation des maîtres.

L'après-midi a donc été consacré aux travaux des groupes (CAPES et AGREGATION en Langues, Sciences Humaines et Sociales, Economie et Gestion, Staps ; CAPES et AGREGATION en Sciences ; PLP disciplines professionnelles et disciplines de l'enseignement général ; PE/CPE/ASH ; Licence pluridisciplinaire), en sachant que le groupe Licence pluridisciplinaire s'est réparti dans les 4 sous-groupes restants.

A l'issue de ce travail en sous-groupes, une séance plénière a permis d'amender une motion unitaire. Le président de l'UdS s'est engagé à remettre cette motion à la CPU ainsi qu'aux ministres de tutelle en mains propres.

Le mardi 15 décembre 2009, l'action continue à l'IUFM : journée nationale d'action contre la réforme de la formation des enseignants. Dans le Bas-Rhin, une assemblée générale est prévue de 12h à 14h sur le site de l'IUFM de la Meinau, ainsi qu'un cercle de lumière autour du site à 17h17.

Motion de la 3^{ème} Journée d'échanges sur la formation des enseignants (Université de Strasbourg, 9-12-2009)

Réunie le 9 décembre 2009, l'assemblée des groupes de travail sur la réforme de la formation des enseignants demande au Président de l'Université de Strasbourg, après les avoir lues au CA du 15 décembre, de transmettre à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche et au ministre de l'Education nationale, à l'occasion de la prochaine réunion de la CPU, les positions et les propositions suivantes :

- nous estimons que l'ensemble des stages proposés (en observation, en pratique accompagnée ou en responsabilité) doivent constituer un réel support de formation professionnelle et en aucun cas un moyen de remplacement des personnels titulaires
- nous soulignons l'incompatibilité totale, en seconde année de master, entre la rédaction d'un mémoire, la préparation de l'écrit et de l'oral des concours et le stage en responsabilité auquel s'ajoutent les préparations de cours ainsi que les corrections
- nous demandons que le positionnement des concours soit revu : anticiper les épreuves écrites en fin de master 1 permettrait de résoudre un grand nombre de difficultés
- nous demandons des conditions décentes d'entrée dans le métier : à l'issue de la réussite au concours, une formation du fonctionnaire stagiaire avec un maximum de 50% de temps d'enseignement
- nous demandons que des moyens financiers substantiels soient dégagés pour les étudiants en formation initiale afin de favoriser la mixité sociale
- nous nous faisons l'écho de la très grande inquiétude exprimée par les étudiants devant les nombreuses incertitudes pour la rentrée 2010.

Le Président de l'Université de Strasbourg a transmis cette motion à la CPU le 10 décembre et s'est engagé à la remettre en mains propres aux deux ministres à l'occasion de la réunion plénière de la CPU du 17 décembre 2010. L'intersyndicale Agir Ensemble pour une Université Démocratique demande que cette motion soit adoptée par le CA de l'UdS le 15 décembre.

RESULTATS DES VOTES FSU, novembre 2009

Résultats du vote d'orientation national dans le Bas-Rhin

Votants	275	294	Unité et Action	145	167	54,3%	58%
			Ecole Emancipée	91	70	34,1%	24%
Blancs/Nuls	8	6	PRSI	10	25	3,7%	9%
			Emancipation	15	16	5,6%	6%
Exprimés	267	288	Front Unique	6	10	2,2%	3%

Rapport d'activité fédérale nationale dans le Bas-Rhin

Exprimés : 263 POUR : 167 CONTRE : 19 ABSTENTION : 72 REFUS DE VOTE : 5

Résultats du vote d'orientation national dans le Haut-Rhin

Votants	145	194	Unité et Action	104	139	71,7%	75%
			Ecole Emancipée	15	18	10,3%	10%
Blancs/Nuls	0	8	PRSI	20	18	13,8%	10%
			Emancipation	4	8	2,8%	4%
Exprimés	145	186	Front Unique	2	5	1,4%	2%

Rapport d'activité fédérale nationale dans le Haut-Rhin

Exprimés : 144 POUR : 104 CONTRE : 9 ABSTENTION : 29 REFUS DE VOTE : 2

Remarque: les chiffres en italique et entre sont ceux des élections de novembre 2006

Si vous désirez aider les familles parrainées par RESF 67

Envoyez vos dons à

CASAS- enfants
13 Quai Saint- Nicolas
67000 Strasbourg

*un reçu fiscal vous sera
envoyé au moment de la
déclaration d'impôts*

resf67@laposte.net